

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

DÉPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE PAVIE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2020

Membres en exercice :	19
Présents :	16
Procurations :	3
Absent :	-
Votants :	19
Date de convocation :	19/02/2020

Séance du mercredi 26 février 2020 à 20 H 30
Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, **à la Mairie, salle du Conseil Municipal**, sous la présidence de M. Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Marc AUTIE, Jean-Michel BLAY, Janine BOUBEE, Lucie BOURGADE, Claudine CARAYOL, Christèle DEGRAEVE, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jean GAILLARD, Patrick NAUD, Jean-Charles MAGGIORANI, Gilbert PAGNON, Jean-Marc REGNAUT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER.

PROCURATIONS : Mme Maryse LESCURE donne pouvoir à M. Jean-Michel BLAY, Mme Corinne PECH donne pouvoir à Mme Christèle DEGRAEVE, Mme Martine DAREUX à M. Jacques FAUBEC.

SECRETAIRE : Mme Géraldine DUTREY.

1- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2019 :

Approuvé à l'unanimité.

2- Décisions du maire (information des décisions prises en vertu des délégations données au Maire par le Conseil municipal) :

Décision n°2019-135: Travaux quai de déchargement_ salle de spectacle confié à l'ets ROTGE (AUCH) pour un montant de 2 075€ HT soit 2 490€ TTC

Décision n°2019-136 : Travaux d'éclairage et équipements_ parvis de la salle de spectacles confiés au SDEG (AUCH) pour un montant de 52 607,02 €.

Décision n°2019-137 : Acquisition matériels informatiques_ mairie confiées à INDYSYSTEM (MONTAUBAN) pour un montant 9 500€ HT, soit 11 400€TTC.

Décision n°2019-138 : Travaux d'éclairage du stade de Football confiées au SDEG (AUCH) pour un montant 3 677,52€ HT/ TTC.

Décision n°2019-139 : Travaux de remplacement d'armoire électrique_ salle polyvalente confiés à l'ets FAUCHE (AUCH) pour un montant 7 014,99€ HT, soit 8 417,99€ TTC.

Décision n°2019-140 : Contrat d'un prêt relais de court terme 200 000€ conclue avec la Banque Postale (*durée : 48 mois, taux : 0,48%*).

Décision n°2020-01 : Maitrise d'œuvre pour la création d'une passerelle_ cheminement sud confiée à INGC (AUCH) pour un montant 9 000€ HT, soit 10 800€ TTC.

Décision n°2020-02 : Acquisition équipements scénographique_ salle de spectacle effectuée auprès d' Avant-Scène (VILLENEUVE TOLOSANE) pour un de 8 873,60 € HT soit 10 648,32€ TTC.

Décision n°2020-03 : Etude géotechnique_passerelle du cheminement sud confiée à INGC (AUCH) pour un montant 3 000€ HT, soit 3 600€ TTC.

Décision n°2020-04 : Travaux de remplacement du chauffe-eau_ salle polyvalente confiés à MARSOL ENERGIES (AUCH) pour un montant 10 307,87€ HT, soit 12 369,44€ TTC. (*Travaux effectués ce jour*)

Décision n°2020-05 : Acquisition équipements scénographique_ salle de spectacle effectuée auprès d'Avant-Scène (VILLENEUVE TOLOSANE) pour un 4 404,70 € HT, soit 5 285,64€ TTC.

Décision n°2020-06 : Mission de coordination de Système de Sécurité Incendie (salle de spectacles-salle polyvalente) confiée à 3CSI (PAU) pour un montant 3 311€ HT, soit 3 973,20€ TTC.

Décision n°2020-07 : Fourniture de plantations et installation d'une haie végétalisée_ cheminement sud confiées aux serres du Cédon (PAVIE) pour un montant 2 842,14 € HT, soit 3 285,51€ TTC.

Décision n°2020-08 : Fourniture d'engrais pour les terrains de football du Stade municipal auprès de l'ets MEDAN (MONTAUBAN) pour un montant 2 152,16€ HT, soit 2 582,59€ TTC.

Décision n°2020-09 : Acquisition équipements de cuisine - espace traiteur de la salle de spectacle confiée à l'ets LOUISE (AUCH) pour un montant 3 596,60€ HT, soit 4 315,92€ TTC.

Décision n°2020-10 : Mise en œuvre de marquages routiers et signalisation routière _ confiée à l'entreprise LOUPIAS (MONTESQUIEU) pour un montant 4 955€ HT, soit 5 946€ TTC.

Décision n°2020-11 : Fabrication et installation de stores intérieurs confiées à l'ets CUNHA ET CASTERA (AUCH) pour un montant 3 187,80€ HT, soit 3825,36€ TTC.

Décision n°2020-12 : Travaux de désamiantage_ réhabilitation du n°32 rue Etigny confiée à SNAA ACCHINI (MAUBOURGUET) pour un montant 7 050€ HT, sdt 7 755€ TTC.

Décision n°2020-13 : Mission CSPS_ lotissement belvédère confiée à INGC (AUCH) pour un montant 1 890€ HT, soit 2 268€ TTC.

3- Finances

▪ 3.1 Approbation des plans de financement (Rapporteur: C. CARAYOL) :

- requalification partielle de la place de la mairie :

Dans l'attente d'une réflexion globale sur le réaménagement de la place de la Mairie, ce projet répond à une double préoccupation : celle d'effectuer des travaux de réfection indispensables et mise en accessibilité du sanitaire public, d'une part, et de requalifier l'espace public par la création d'une zone piétonne, d'autre part. Cette opération entre également dans le cadre du « contrat bourg centre » visant à repenser les espaces publics et à inciter à la mobilité douce. Le projet était estimé après une première étude à 199 200 € HT soit 239 040 € TTC.

Suite à l'inter-commission du vendredi 21/02, il a été convenu de réduire l'enveloppe financière de ces travaux comprenant ravalement de façade, réfection du toit, réhabilitation et mise en conformité des sanitaires ainsi que le réaménagement de la circulation et du stationnement (stationnement inversé par accès par la rue du Vieux Pont et cheminements piétons au droit des sanitaires et entre la Mairie et le bâtiment).

Montant de l'opération :

Toiture :	21 000 € HT
Façade :	6 000 € HT
Sanitaires :	43 000 € HT
Espaces publics (stationnement, place, mobilier urbain) :	<u>30 000 € HT</u>
Total travaux :	100 000 € HT
Honoraires:	15 800 € HT
Imprévus :	<u>8 000 € HT</u>
	123 800 € HT

Le projet est estimé à 123 800 € HT soit 148 560 € TTC et le plan de financement serait le suivant :

Plan de financement :

- Etat (DETR) : 123 800 € x 0,50 soit	61 900 €
- Région (labellisation Bourg-Centre) : 123 800€ x 0,30 soit	34 140 €
- Commune de PAVIE	<u>27 760 €</u>
Total HT	123 800 €
- Commune de PAVIE TVA 20 %	<u>24 760 €</u>
Total TTC	148 560 €

JG : Il faut bien veiller à limiter l'investissement à l'entretien et à la remise en état de ce bâtiment.

JMB : L'autocommutateur d'Orange sera nécessaire pendant encore plusieurs années, et le réaménagement de la place est une perspective à moyen terme il convient donc de réaliser ces travaux immédiats qui comportent aussi un volet requalification à venir de la place.

JG : une étude globale de la place est indispensable.

Monsieur le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette opération et son financement. Il informe qu'il sollicitera les concours financiers correspondants, conformément à la délégation qu'il a reçue du Conseil municipal dans ce domaine.

Approuvé à la majorité. 1 abstention : P. NAUD ; 2 votes contre : C. DEGRAEVE et C. PECH.

- travaux de mise en sécurité de l'Eglise et aménagement du square du calvaire

Monsieur le Maire présente le projet de l'aménagement du square du calvaire et de ses alentours ayant pour but la mise en sécurité de l'Eglise Saint-Pierre (contreforts endommagés et menaçants de chute) et l'aménagement piétonnier sur la totalité du square. Le projet est estimé à 51 965,30 € HT soit 57 161,83 € TTC et le plan de financement serait le suivant :

- Etat (DETR) : 51 965,30 € x 0,50 soit	25 982,65 €
- Commune de PAVIE	<u>25 982,65 €</u>
Total HT	51 965,30 €
- Commune de PAVIE TVA 20 %	<u>5 196,53 €</u>
Total TTC	57 161,83 €

Monsieur le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette opération et son financement. Il informe qu'il sollicitera les concours financiers correspondants, conformément à la délégation qu'il a reçue du Conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité.

- sécurisation de la rue du sang

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de réfection et d'accessibilité de la rue du sang. Ces travaux permettront la sécurisation de la route et d'améliorer l'accessibilité notamment PMR de la voie. Le projet est estimé à 69 281 € HT soit 83 137,20 € TTC et le plan de financement serait le suivant :

- Etat (DETR) : 69 281 € x 0,50 soit	34 640,50 €
- Commune de PAVIE	<u>34 640,50 €</u>
Total HT	69 281 €
- Commune de PAVIE TVA 20 %	<u>13 856,20 €</u>
Total TTC	83 137,20 €

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux de réhabilitation de l'immeuble au n°32 rue d'Etigny et l'approbation de son plan de financement par délibération n° 2018-070 en date du 29 novembre 2018. La mission de la maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet d'architecture AIROLDI par décision du Maire n° 2019-03 en date du 11 janvier 2019.

Ces travaux consistent à :

- une rénovation énergétique (classement d'étiquette énergétique de catégorie B au lieu de D).
- une réhabilitation de l'immeuble en un logement communal et une loge commerciale conforme à l'accessibilité PMR.

Le marché de ces travaux a été passé sous la forme de la procédure adaptée (art L2123-1 du code de la commande publique).

Un avis d'appel à concurrence a été lancé le 30 octobre 2019 dans le journal d'annonces légales « La dépêche du Midi » et au BOAMP avec une date limite de réception des offres le 21 novembre 2019 à 17h00.

A l'issue de la consultation, le lot « serrurerie » est infructueux en l'absence d'offre. Le lot a été relancé par une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable auprès de trois différentes entreprises. Seule l'entreprise BOUILLOT a répondu à la consultation.

Les lots n°1, 2, 5 et 6 ont fait l'objet d'une négociation du 27 janvier 2020 au 3 février 2020, par la plateforme dématérialisée.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir :

- lot n°1, Démolition – Maçonnerie : **Entreprise ROTGE BATIMENT (32000 AUCH)**, pour un montant de **103 000€ HT soit 118 070€ TTC**,
- lot n°2, Charpente bois - Couverture- Zinguerie : **Entreprise ROTGE (32 000 AUCH)** pour un montant de **43 850 € HT soit 50 677,50 € TTC**
- lot n°3, Serrurerie : **Entreprise BOUILLOT, (32 000 AUCH)** pour un montant de **20 237,50€ HT soit 23 245,65 € TTC**,
- lot n°4, Menuiseries Bois : **SARL TEANI (32 200 GIMONT)**, pour un montant de **22 151,79 € HT soit 25 298, 50 € TTC**,
- lot n°5, Plâtrerie : **NIN (32600 L'ISLE JOURDAIN)**, pour un montant de **27 052,21€ HT, soit 31 257,43€ TTC**,
- lot n°6, Carrelage : **DUVIAU (32 000 AUCH)**, pour un montant de **9 725,83€ HT soit 11 341,65€ TTC**,
- lot n°7, Electricité : **MARSOL ELECTRICITE (32 000 AUCH)**, pour un montant de **13 517,11 € HT soit 15 497,73 € TTC**,
- lot n°8, Plomberie-Sanitaire-Climatisation : **MARSOL ENERGIES (32 000 AUCH)**, pour un montant de **19 167,87 € HT soit 21 656,19€ TTC**,
- lot n°9, Peinture : **PICKTOR (32000 AUCH)**, pour un montant de **13 771,26 € HT soit 15 828,93€ TTC**,

Le montant total des marchés de travaux s'élève donc à 275 294,93 € H.T soit 312 873,58€ T.T.C.

P. NAUD : Cher pour un transfert de commerce.

JM. BLAY : l'actuel local commercial du bureau de tabac n'est pas adapté. De plus il s'agit d'une rénovation urbaine.

JM REGNAUT : 1000 € par mètre carré c'est très cher

C. CARAYOL : Subventions à hauteur de 50 % environ.

P. NAUD : fermeture de la fleuriste. Un local est de ce fait disponible pour le bureau de tabac.

G. PAGNON : difficile à envisager car il y a des contraintes liées à l'aménagement spécifique exigé pour le bureau de tabac.

J. GAILLARD : la démolition du bureau de tabac permet de ré-ouvrir la rue. C'est un atout pour la rénovation et la redynamisation de notre centre bourg.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à la majorité (3 votes contre : P. NAUD, C. DEGRAEVE, C. PECH):

- d'attribuer les marchés de travaux de réhabilitation et d'aménagement du n°32 de la rue d'Etigny aux entreprises et pour les montants mentionnés ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à ces travaux aux conditions mentionnées ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous actes et signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

▪ **4.2 Avenants (Rapporteur Gilbert PAGNON)**

▪ **Salle de spectacle :**

- **avenant n°4_Lot 1 : Gros œuvre - entreprise ROTGE**

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant au lot 1 du marché de travaux de construction de la salle de spectacle :

Proposition d'avenant en moins-value pour un montant de -1 500 € H.T. soit 1 800 € T.T.C : reprise du support béton par le titulaire du lot 8 « concept résine ».

Du fait du présent projet d'avenant, le montant du lot n°1 se trouvera porté à la somme de:

· Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	419 700 €
· Montant H.T. des avenants 1,2,3 :	+ 11 330€
· Montant H.T. de l'avenant 4 :	- 1 500€
Soit un total H.T. de	431 030€
T.V.A. 20 %	<u>86 206€</u>
Nouveau montant T.T.C. du marché	517 236€

Le nouveau montant du marché public, après la prise en compte de l'avenant est fixé à 431 030 € HT soit 517 236 € TTC, soit une augmentation de 2.69% du montant du marché initial du lot n°1.

Approuvé à l'unanimité.

- **avenant n°1_Lot 4 : Menuiserie Aluminium**

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant au lot 4 du marché de travaux de construction de la salle de spectacle :

Proposition d'avenant pour un montant de -3 500 € HT. soit -4 200 € T.T.C : mise en œuvre de portes à la place de la modification des trappes de désenfumage

Du fait du présent projet d'avenant, le montant du lot n°12 se trouvera porté à la somme de:

· Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	28 056,12 €
· Montant H.T. des avenants 1 :	- 3 500 €

Soit un total H.T. de	24 065,12€
T.V.A. 20 %	<u>5 413,02 €</u>
Nouveau montant T.T.C. du marché	29 478,14 €

Le nouveau montant du marché public, après la prise en compte de l'avenant est fixé à 24 065,12 € HT soit 29 478,14 € TTC, soit une diminution de 12,47% du montant du marché initial du lot n°4.

Approuvé à l'unanimité.

- avenant n°3_Lot 5 : Serrurerie-Bardage

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant au lot 5 du marché de travaux de construction de la salle de spectacle :

- Avenant pour un montant de 780,10 € H.T. soit 936,12€ T.T.C : bardage supplémentaire pour masquer le panneau sandwich

Du fait du présent projet d'avenant, le montant du lot n°5 se trouvera porté à la somme de:

· Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	89 997,00 €
· Montant H.T. des avenants 1 et 2 :	+ 6 043,96 €
· Montant H.T. de l'avenant 3 :	<u>+ 780,10 €</u>

Soit un total H.T. de	96 821,06€
T.V.A. 20 %	19 364,21€
Nouveau montant T.T.C. du marché	116 185,27€

Le nouveau montant du marché public, après la prise en compte de l'avenant est fixé à 96 821,06 € HT soit 116 185,27 € TTC, soit une augmentation de 7.58% du montant du marché initial du lot n°5.

Approuvé à l'unanimité.

- avenant n°1_Lot 8 : Carrelage faïence

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant au lot 8 du marché de travaux de construction de la salle de spectacle :

- Avenant pour un montant de 1 500 € H.T. soit 1 800€ T.T.C : reprise du support béton

Du fait du présent projet d'avenant, le montant du lot n°8 se trouvera porté à la somme de:

· Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	33 616,15 €
· Montant H.T. de l'avenant 1 :	<u>+ 1 500,00 €</u>
Soit un total H.T. de	35 116,15 €
T.V.A. 20 %	<u>7 023,23 €</u>
Nouveau montant T.T.C. du marché	42 139,38 €

Le nouveau montant du marché public, après la prise en compte de l'avenant est fixé à 35 116,15 € HT soit 42 139,38 € TTC, soit une augmentation de 4.46% du montant du marché initial du lot n°8.

P. NAUD : sommes-nous dans les délais pour la livraison du bâtiment ?

G. PAGNON : certain lots sont dans les délais, d'autres non. Retards variables pour des raisons diverses (intempéries notamment)

G.P : la porte de la salle polyvalente n'est pas satisfaisante. Elle a été refusée. Sujet à suivre.

Approuvé à l'unanimité.

▪ **Réhabilitation mairie :**
- **avenant n°1_ Lot 2 : Menuiserie Aluminium**

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant au lot 2 du marché de travaux de réhabilitation de la mairie:

- Avenant pour un montant de 735 € H.T. soit 882 € T.T.C : réglages des menuiseries existantes et remplacements d'accessoires

Du fait du présent projet d'avenant, le montant du lot n°5 se trouvera porté à la somme de:

· Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	16 511,96 €
· Montant H.T. des avenants 1 :	+ 735 €
Soit un total H.T. de	17 246,96€
T.V.A. 20 %	<u>3 449,39€</u>
Nouveau montant T.T.C. du marché	20 696,35€

Le nouveau montant du marché public, après la prise en compte de l'avenant est fixé à 17 246,96 € HT soit 20 696,35 € TTC, soit une augmentation de 4.45% du montant du marché initial du lot n°2.

Approuvé à l'unanimité.

- **avenant n°1_ Lot 3 : Menuiserie Bois (entreprise DAZEAS)**

Cela concerne des travaux de menuiserie, plus précisément l'aménagement des placards au secretariat suite aux travaux de réhabilitation de la mairie par l'entreprise DAZEAS (32000 AUCH). Le montant de ces travaux s'élève à 1 545,29 € HT soit 1 854,35€ TTC.

Considérant le montant du marché de ce lot (5 978, 78€ TTC), un avenant dépasserait le taux maximum toléré par la législation (25%).

Il est donc proposé de donner suite à cette offre par décision du maire plutôt que par avenant au marché. Ce point peut donc être retiré de l'ordre du jour.

- **avenant n°1_ Lot 4 : Plâtrerie_doublage_faux plafonds (entreprise NIN)**

L'entreprise NIN (titulaire du lot 4) a constaté, lors du démontage des faux plafonds de la zone bureaux, que l'isolant existant était en bon état et aussi performant que l'isolant prévu au marché (ISOVER 240 mm). Il ne nécessitait donc pas d'être remplacé.

Par ailleurs, l'entreprise a proposé de remplacer le faux plafond complet d'un bureau et utiliser les plaques en bon état pour la remise en état des autres bureaux.

A ce titre, l'entreprise NIN évalue une moins-value équivalente à la plus-value précédente et propose de rester sur le montant du marché initial, ce qui a été vérifié et confirmé par l'architecte BALAS, maître d'œuvre.

Afin d'alléger administrativement cette plus et moins-value, il est proposé au Conseil de ne pas formaliser par la prise d'avenants s'annulant comptablement.

Approuvé à l'unanimité.

- **avenant n°1_ Lot 5 : Electricité**

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant au lot 5 du marché de travaux de réhabilitation de la mairie:

o Avenant pour un montant de 965,19 € H.T. soit 1 158,23 € T.T.C : alimentation électrique supplémentaire (séparation de l'alimentation électrique du bâtiment Mairie auparavant commune avec l'ancienne Halte-garderie)

Du fait du présent projet d'avenant, le montant du lot n°5 se trouvera porté à la somme de:

· Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	16 791,81 €
· Montant H.T. de l'avenant n°1 :	<u>+ 965,19 €</u>
Soit un total H.T. de	17 757€
T.V.A. 20 %	3 551,40€
Nouveau montant T.T.C. du marché	21 308,40€

Le nouveau montant du marché public, après la prise en compte de l'avenant est fixé à 17 757 € HT soit 21 308,40 € TTC, soit une augmentation de 5.74% du montant du marché initial du lot n°5.

Approuvé à l'unanimité.

- **avenant n°1_ Lot 6 : Plomberie_CVC**

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant au lot 2 du marché de travaux de réhabilitation de la mairie:

o Avenant pour un montant de 402,50 € H.T. soit 483€T.T.C : fournitures et pose d'un evier mural

Du fait du présent projet d'avenant, le montant du lot n°6 se trouvera porté à la somme de:

· Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	21 155,80 €
· Montant H.T. des avenants 1 :	<u>+ 402,50€</u>
Soit un total H.T. de	21 558,30€
T.V.A. 20 %	<u>4 311,66€</u>
Nouveau montant T.T.C. du marché	25 869,96€

Le nouveau montant du marché public, après la prise en compte de l'avenant est fixé à 21 558,30 € HT soit 25 869,96 € TTC, soit une augmentation de 1.90% du montant du marché initial du lot n°6.

Approuvé à l'unanimité.

▪ **Aménagement paysager et piétonnier : avenant n°1_ Lot 1 : VRD**

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant au lot 1 (VRD) du marché d'aménagement paysager et piétonnier (esplanade des salles polyvalente et de spectacles):

o Avenant pour un montant de 28 151,16 H.T. soit 33 781,39€ T.T.C : Epaisseur complémentaire enrobés (+1 cm) ; terrassement pour purges ; bancs.

Du fait du présent projet d'avenant, le montant du lot n°1 se trouvera porté à la somme de:

· Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	455 484,21 €
· Montant H.T. de l'avenant 1 :	<u>+ 28 151,16 €</u>
Soit un total H.T. de	483 635,37 €
T.V.A. 20 %	<u>96 727,07 €</u>
Nouveau montant T.T.C. du marché	580 362,44 €

Le nouveau montant du marché public, après la prise en compte de l'avenant est fixé à

483 635,37 € HT soit 580 362,44 € TTC, soit une augmentation de 6.18% du montant du marché initial du lot n°1.

G.PAGNON : Exceptionnellement, le passage sera autorisé pour la fête des crêpes par le parking actuellement en chantier et non réceptionné.

Suite du chantier la première semaine de mars : début du piétonnier puis séchage pendant 15 jours. Les enrobés commenceront à partir du 15 mars.

P. NAUD : avertit que la partie nord du chantier n'est pas balisée (dangereux pour les promeneurs). Il en est pris note.

Approuvé à l'unanimité.

5- Personnel communal :

- Modification horaire pour deux agents (Rapporteur : JM BLAY)

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle organisation du temps méridien à l'école élémentaire, en collaboration avec les animateurs de Val de Gers a été mise en place depuis la rentrée de janvier 2020.

Deux agents communaux ne souhaitent plus assurer les heures de surveillance repas à la cantine, ainsi que la garderie pour l'un d'entre eux, à compter de janvier 2020.

Cette demande a été acceptée par le Maire et après saisine et avis favorable du Comité Technique sur cette diminution d'horaires à l'initiative des agents, il est proposé au Conseil de modifier les durées de travail hebdomadaires des 2 postes concernés à effet au 1^{er} janvier 2020 comme suit :

- adjoint technique n°1: de 35 à 28 h
- adjoint technique n°2: de 27h à 18h00

Approuvé à l'unanimité.

6- Domaine/Urbanisme :

- Cessions immobilières (Rapporteur : J. FAUBEC) :

- Cession d'une pièce dans l'immeuble sis 30 rue d'Etigny

VU l'avis du domaine en date du 29 octobre 2018,

VU la prorogation de l'avis jusqu'au 29 octobre 2020,

VU la valeur vénale estimée à 5 000 €,

VU la nécessité de céder une pièce de 14 m² incluse dans un immeuble au n°30 de la rue d'Etigny, appartenant à la SAS POMPON,

VU le caractère inutilisable en l'état du bien au regard de sa configuration,

VU l'abandon du projet d'acquisition et de réhabilitation de l'immeuble du 30 rue d'Etigny dans le cadre de la redynamisation du centre bourg,

CONSIDERANT qu'il est opportun d'en régulariser la situation,

Monsieur le Maire propose de vendre aux conditions suivantes :

<i>Nom de l'acquéreur</i>	<i>Numéro cadastral des parcelles à acquérir</i>	<i>Adresse parcelles</i>	<i>Superficie parcelles</i>	<i>Raison de la régularisation</i>	<i>Coût acquisition</i>
SAS POMPON	BS 282	30 rue d'Etigny	68m ² Surface cédée : 14m ²	Pièce au sein d'un immeuble – non accessible en l'état	2 500€

Les frais relatifs à ces transactions seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la vente de la parcelle 307 BS 282 pour une valeur globale de 2 500 euros à la SAS POMPON représentée par Monsieur Laurent CERUTI.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ces ventes à intervenir par acte notarié.

Approuvé à l'unanimité.

- Modification simplifiée n°2 : modalités de concertation (Rapporteur : JM BLAY)

VU le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-11, L.153-34 et L.103-2,

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 20 décembre 2017, modifié le 24 décembre 2018,

VU l'arrêté du Maire en date du 25 juin 2019 prescrivant la modification simplifiée le n°2 du PLU,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2019 approuvant les objectifs poursuivis de la modification simplifiée n°1 du PLU,

Monsieur le Maire explique les conditions dans lesquelles la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) a été engagée et rappelle les motifs de cette modification simplifiée. Monsieur le Maire explique que la procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée de un mois en mairie conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal:

- décide de mettre à disposition pendant une durée d'un mois, du **lundi 16/03/2020 au mardi 15/04/2020**, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie ainsi qu'en ligne, sur le site internet de la mairie.

- informe que le dossier comprendra le dossier de modification simplifiée, complété (le cas échéant) de l'évaluation environnementale, des avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ainsi que le cas échéant l'avis de la CDPENAF et de l'autorité environnementale.

- informe qu'un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie de Pavie.

- informe que l'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition. A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le maire. Ce dernier présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Pavie pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Madame la préfète.

Approuvé à l'unanimité.

7- Questions diverses :

P. NAUD : regrette que la publication d'une lettre numérique il y a peu n'ait pas donnée la possibilité d'expression de l'opposition.

JM. BLAY : il n'y a pas eu d'expression non plus de la majorité. La communication en période pré-électorale est restrictive.

JM. BLAY : point sur l'agenda :

- conseil d'école élémentaire le 2 mars
- commission finances et réunion du SIAEP le 3 mars à la même heure : report de la réunion de la commission des finances au 4 mars à 18h.
- prochain Conseil municipal le 5 mars à 20h30.

JM. BLAY : point sur le projet d'équipement pour les jeunes, en collaboration avec la communauté d'agglomération :

- Propositions du service jeunesse associant l'ALAE de Val de Gers,
- Financement par l'agglomération de l'étude de faisabilité.
- Étude en cours de réalisation par l'agence Casals

Une première réunion a permis la validation du calendrier et des attentes ainsi qu'une visite des lieux.

J. GAILLARD : qui financera les équipements ?

JM. BLAY : la commune et éventuellement l'agglomération.

J. GAILLARD : penser à comment ces équipements seront animés et gérés dans le futur.

Voir le cas de Preignan pour lequel l'agglomération a financé ce type d'équipement.

JM. BLAY : il y a également la possibilité de financement par la CAF.

JM. REGNAUT/MC VERDIER/JM. AUTIE : souhait de décentraliser les activités pour les jeunes sur Pavie actuellement massivement proposés à Auch. Etoffer l'offre d'équipements pour les jeunes est une nécessité.

JC MAGGIORANI : manque de possibilité de sport et d'activités en salle à Pavie. Les jeunes doivent se déplacer à Auch.

JM. REGNAUT : la Fête des crêpes est maintenue, avec parcours en sens unique par la rue des Carmes est sortie par le parking du Picharrot. La sécurité sera assurée, notamment par les agents communaux et les bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.